

Investissement public et effets non linéaires des déficits budgétaires

par Alexandru Minea, Patrick Villieu

Dans cet article, nous proposons un modèle théorique simple dans lequel l'impact du déficit budgétaire sur les dépenses publiques d'investissement dépend du niveau de dette publique (en pourcentage du PIB). Lorsque la dette publique est faible, l'impact du déficit est positif, car la charge de la dette peut être absorbée par une diminution des dépenses de consommation. Lorsque la dette est très élevée, en revanche, il n'est plus possible de réduire les dépenses de consommation, et l'ajustement s'opère par les dépenses d'investissement, de sorte que la relation entre déficit et dépenses publiques d'investissement devient négative. Une analyse empirique menée dans un modèle économétrique avec effets de seuil en panel sur 22 pays de l'OCDE vient confirmer cette non linéarité.

Mots clés : déficit, dépenses publiques productives, effets non linéaires de la politique fiscale.

Classification JEL – H62, H63, E62.

Fondements normatifs des politiques d'activation : un éclairage à partir des théories de la justice

par Ai-Thu Dang, Hélène Zajdela

L'objectif de ce texte est de questionner les fondements normatifs des politiques d'activation, dans leur version *Making Work Pay*, afin de souligner les « préférences révélées » des décideurs politiques. Pour cela, nous montrons comment les théories de la justice de Rawls, Dworkin et de Sen, qui s'articulent autour des notions comme la responsabilité, la solidarité, l'égalité, la liberté, ainsi que la théorie de la reconnaissance de N. Fraser, peuvent être utilisées pour éclairer d'une autre façon l'évaluation des politiques sociales et, en particulier, les politiques d'activation.

Mots clés : Politiques d'activation, Making Work Pay, théories de la justice, responsabilité individuelle, responsabilité collective, liberté réelle, reconnaissance.

Classification JEL – A13, D63, J2, I38.

La menace de rupture de contrat comme source du pouvoir de marchandage
par Fabian Bergès, Claire Chambolle

Cet article analyse un jeu simple à deux périodes dans lequel deux producteurs fabriquant un bien homogène se font concurrence pour fournir un distributeur. Nous montrons que si les producteurs sont vulnérables (c'est-à-dire s'ils sont exclus du marché en cas d'une commande insuffisante en première période), ils peuvent alors exploiter cette menace de banqueroute et s'approprier ainsi tout le profit de l'industrie en première période. En effet, le distributeur sera prêt à accepter de payer un prix fort aux producteurs pour éviter leur faillite et maintenir ainsi une concurrence en amont pour la seconde période. Ce résultat reste valable dans le cas d'une structure de marché différente ou de contrats verticaux plus élaborés.

Mots clés : Pouvoir de négociation, entrée sur le marché, relations verticales.

Classification JEL – L14, D21, Q12.

Les mesures monétaires et directes de la pauvreté sont-elles substituables ?
Investigations sur base de la courbe du ROC

par Alessio Fusco

L'utilité pratique des approches non monétaires de la pauvreté est interrogée sur base de l'étude du degré de recouplement entre mesures directes et mesure monétaire de ce concept. L'utilisation de la méthode graphique de la courbe du *Receiver Operating Characteristic* (ROC) permet, contrairement à l'approche généralement utilisée, d'évaluer ce degré de recouplement indépendamment du seuil de privation utilisé. L'application de cette méthode aux données du *Panel Communautaire des Ménages* confirme l'aboutissement de nombreux travaux, à savoir que les résultats issus de ces deux approches se recourent, mais de manière imparfaite. Dès lors, c'est le caractère complémentaire, plutôt que celui substituable de ces deux mesures qui prévaut. Un tel résultat plaide donc pour un approfondissement de la recherche sur les méthodes directes de mesure de la pauvreté, et ce en vue de compléter l'approche monétaire largement utilisée.

Mots clés : Pauvreté monétaire, Privation Matérielle, Receiver Operating Characteristic.

Classification JEL – I32.